Ville de
La Rochette

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Florent REGUILLO-LARA, Monsieur Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, Madame Dominique STOLTZ, M. Morgan EVENAT, M. Jacques NICOLLE, Mme Christelle TROUVÉ, M. Alain SARTORI, M. Eric CAILLOUEY, Mme Marie-Noëlle MALLIER, M. Jean-Louis BIANCO.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Jean-Pierre BONNARDEL a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD,
Mme Josette TEREYGEOL a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI,
M. Guillaume DE CLAVIERE a donné pouvoir à M. Jacques NICOLLE,
M. Bernard ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Alain SARTORI,
Mme Geneviève JEAMMET a donné pouvoir à Mme Dominique STOLTZ,
M. Robert TROTTIN a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ,
Mme Christelle HORTAS a donné pouvoir à M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE.

Absent excusé : M. Olivier TOURNAFOND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00, procède à l'appel et demande à M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 sans observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°7 DU 28 MARS 2013 APPROUVANT L'ALIENATION DE l'IMMEUBLE SIS IMPASSE BEL AIR AUX SOCIETES AEC ET UGMS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***RETIRE ET ANNULE, à l'unanimité,*** la délibération n°7 du 28 mars 2013 approuvant l'aliénation de l'immeuble sis impasse Bel Air aux sociétés AEC et UGMS.

POINT N°2 : APPROBATION DE L'ALIENATION DE l'IMMEUBLE SIS IMPASSE BEL AIR - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE REALISER L'OPERATION
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***EMET, à l'unanimité,*** un avis favorable à la vente de l'entrepôt sis sur la parcelle cadastrée AD n°94 ;
- ***FIXE*** le prix de vente de la parcelle AD n°94 à un montant de 225 000 € ;
- ***DIT*** que la vente sera conclue avec la SCI BAUBOR ;

- ***DIT*** que les frais de géomètre et de notaire, droits, honoraires et/ou commissions seront supportés par les acquéreurs en sus du prix ;
- ***DÉSIGNE*** Maître AUBRY, notaire à Melun, à l'effet d'assister la commune à la rédaction des actes notariés correspondant ;
- ***AUTORISE*** le Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation dans les conditions de prix fixés et de signer tous les documents nécessaires.

POINT N°3 : CREATION DE POSTES
Rapporteur : Madame FILIPPI, Adjointe au Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de créer :
  - 4 postes à temps complet au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe ;
  - 3 postes à temps non complet au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2014, au chapitre 012.

INFORMATIONS GENERALES

- **Dimanche 2 mars à 12h** : repas des seniors, au gymnase René Tabourot.
- **Samedi 8 et dimanche 9 mars** : salon arts et gastronomie, au gymnase René Tabourot.
- **Dimanche 23 mars** : premier tour des élections municipales, au Mille Clubs.
- **Dimanche 30 mars** : second tour des élections municipales, au Mille Clubs.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 05